

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - 2021 -

CPCEA



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Performance financière	9
A.4 Résultats des autres activités	10
A.5 Autres informations	11
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	16
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	17
B.4 Système de contrôle interne	18
B.5 Fonction d'audit interne	19
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations	20
C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	21
C.1 Risques stratégiques	22
C.2 Risques de souscription assurantielle	22
C.3 Risque de Marché	23
C.4 Risque de crédit (Défaut)	24
C.5 Risque de liquidité	24

C.6	Risque opérationnel	24
C.7	Risques juridiques et conformités	25
C.8	Autres risques importants	26
C.9	Autres informations	26
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	27
D.1	Actifs	27
D.2	Provisions techniques	34
D.3	Autres passifs	40
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	41
D.5	Autres informations	41
E.	GESTION DU CAPITAL	42
E.1	Fonds propres	42
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	44
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	46
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	46
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	47
E.6	Autres informations	47
F.	ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS	48

SYNTHÈSE

Pour CPCEA, l'année 2021 a été marquée par le transfert de son activité de retraite supplémentaire dans sa filiale CPCEA RS dont AGRI Prévoyance détient deux actions. A périmètre constant, son chiffre d'affaires évolue de 6% à 68 M€, son ratio combiné s'améliore mais reste déficitaire à 104% et son résultat ressort à -7,5 M€.

En termes de gouvernance, CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, DDA...). La qualité des données et les risques liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attention particulière.

La valorisation du portefeuille de CPCEA qui inclue la valorisation de la participation au FRPS s'élève à 365 M€ fin 2021 contre 1 809 M€ fin 2020 avant transfert des actifs au FRPS. Durant la période, nous avons adopté la structure du portefeuille pour préserver le rendement récurrent tout en limitant les risques grâce à la diversification.

Les provisions en meilleure estimation représentent 103 M€, en augmentation de 1,2 M€ portées par les dotations PE/PPB malgré la baisse par rapport à 2020 de la sinistralité.

Les fonds propres sont en baisse de 23 M€ après imputation du résultat social déficitaire et l'impact de la baisse de la valorisation de la participation dans CPCEA RS

Le capital de solvabilité requis baisse sensiblement plus vite de 120 M€ en 2021 à 59 M€ suite à l'externalisation de l'activité retraite.

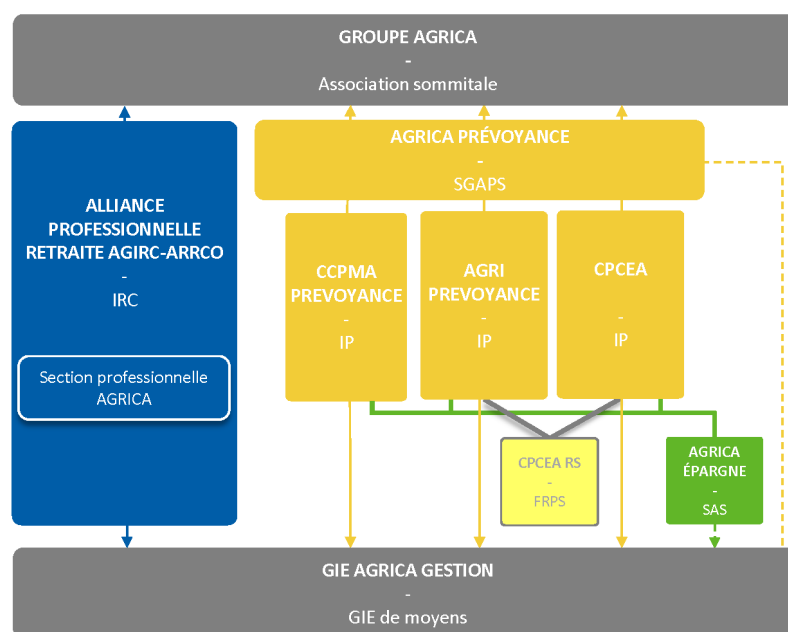
Ce dernier effet est prépondérant sur la solvabilité qui évolue de 171% à 483%.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le paysage et la convention collective nationale de 52. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA et AGRI Prévoyance.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	97,1	67,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-12,7	-2,9
Résultat financier net d'IT	13,9	2,9
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	5,5	-7,5

Au titre de l'exercice 2021, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts des activités déficitaire de -7,5 M€. Le résultat est légèrement supérieur à celui escompté dans le cadre de la projection du scénario stratégique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 67,5 M€ (contre 97,1 M€ en 2020, mais post obtention de l'agrément par le régulateur de la mise en place d'un FRPS). Le chiffre d'affaires de l'activité retraite supplémentaire est désormais comptabilisé dans le FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Les cotisations des opérations vies sont stables, tandis que les cotisations santé sont en hausse de 5,1% et 10,5% en incapacité-invalidité.

Le résultat assurantiel est en forte augmentation, bien qu'il demeure déficitaire, à -2,9 M€. Cette évolution s'explique par une amélioration des résultats de l'activité prévoyance, aussi bien en vie qu'en non-vie.

Le résultat financier de l'exercice 2021 s'élève à 2,9 M€ (contre 13,9 M€ en 2020 hors activité de retraite supplémentaire). Les marchés financiers sont restés favorables avec une hausse continue sur l'année 2021.

Le résultat après impôt est en baisse sur l'année 2021 à -7,5 M€ (contre 5,5 M€ en 2020). Les plus-value latentes s'élèvent à 101,7 M€ et le rendement comptable s'affiche à 1% en l'absence de rendement distribué par la participation du FRPS. Le résultat après impôt est également supérieur à la projection du scénario stratégique ORSA qui s'établissait à -8,7 M€.

A.2.b Résultat par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	63,8	67,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-13,0	-2,9
RATIO COMBINÉ	122%	104%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2021 déficitaire avec ratio combiné de 104%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 67,5 M€ (contre 63,8 M€ en 2020), en progression par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la signature de l'avenant 51 sur la CCN52 courant 2021.

Le résultat assurantiel s'améliore tout en demeurant négatif à -2,9 M€ en comparaison de -13,0 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné atteint un niveau de 104% contre 122% sur l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	6,6	6,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-2,0	2,5
RATIO COMBINÉ	149%	53%

Le chiffre d'affaires direct représente 5,5 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2020. Cette évolution est en lien avec la signature de l'avenant 51 au 1er juin 2021 qui a conduit à une augmentation du taux d'appel pour la CCN52. Ce volume de chiffre d'affaires est supérieur de 0,5 M€ à la projection ORSA.

Le résultat assurantiel des garanties décès est bénéficiaire de +2,5 M€ contre un déficit de -2,0 M€ en 2020.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 53% à fin 2021 contre 149% à la fin de l'année précédente.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	12,9	14,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-3,7	0,0
RATIO COMBINÉ	129%	100%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 14,3 M€ en augmentation de 10,8% par rapport à 2020. Cette augmentation est en lien avec la signature de l'avenant 51 au 1er juin 2021 ayant pour effet une augmentation de 15% du taux d'appel pour la CCN52.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est nul sur 2021 (contre un déficit de -3,7 M€ sur l'année précédente). Ce résultat était projeté à -2,2 M€ dans la projection ORSA.

Le ratio combiné s'inscrit à 100% à fin 2021 alors qu'il était de 129 % l'année précédente.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

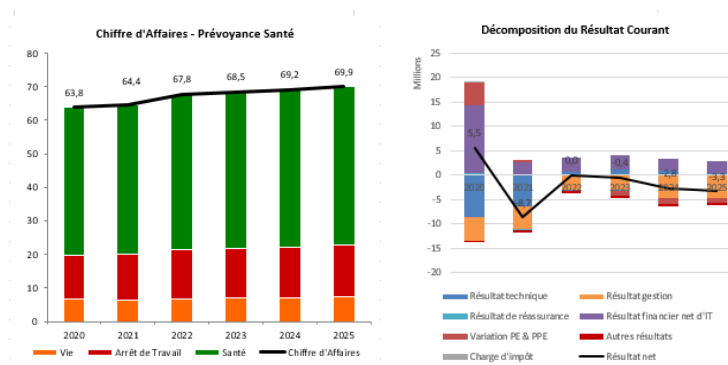
En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	44,3	46,5
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-7,3	-5,5
RATIO COMBINÉ	117%	112%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 46,5 M€ en 2021 (contre 44,3 M€ en 2020). Cette évolution est en lien avec la signature de l'avenant 51 en date du 1er juin 2021 ayant pour effet une hausse de 10% du taux d'appel pour la CCN52.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -5,5 M€ fin 2021 contre -7,3 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties santé s'améliore passant à 112% en 2021 contre 117% pour l'exercice 2020.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2020-2025



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'Investissements	2020	2021
Résultats net Immobilier	1 683	416
Résultat net portefeuille MT/LT	12 221	2 599
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	21	12
Frais internes de placement	-68	-129
TOTAL	13 857	2 898

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2021 s'élève à 1,0% contre 4,6% en 2020. La baisse de rendement en 2021 s'explique notamment par le transfert d'une partie des actifs vers le FRPS nouvellement créé. Si l'on retire la participation au FRPS des encours le rendement comptable est alors de 1,6%

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	-75	513	0	82	520
Participations	0	0	0	0	0
OPCVM	0	167	-36	-40	92
TOTAL	-75	680	-36	43	612

Frais financiers	2020 (En K€)	2021 (En K€)
Mandat immobilier	0	0
Mandat obligataires	276	246
Actions et Diversification	8	0
Prestations de services	84	65
Frais internes de placement	68	129
TOTAL	436	440
Encours Moyen	384 425	399 448
Taux moyen global	0,11%	0,11%

Les frais financiers restent stables.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les Etats-Unis et l'Europe.

Nous avons sécurisé cette hausse en réalisant de plus-values et en réduisant le risque actions en conformité avec notre objectif de protection du ratio de solvabilité. Malgré l'optimisme sur l'amélioration de l'économie les taux sont restés bas dans l'absolu (Le rendement du 10 ans état français termine par exemple l'année à +0,19%) nous avons alors maintenu la contrainte de ne pas investir dans des obligations avec un taux de rendement à l'achat inférieur à 1%.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2022	2023	2024	2025
Revenus financiers	7,6	6,4	6,0	6,3
Frais de placements	0,3	0,3	0,3	0,3
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-values Réalisées	0,6	-1,3	1,1	-0,1
Amortissement	1,4	1,1	0,9	0,8
Surcotes/Décotes	-0,2	2,0	-0,2	0,8
Coupons Cours	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
RÉSULTAT FINANCIER	6,2	5,6	5,4	5,8
RENDEMENT				
Placements (VNC)	298,5	303,3	305,8	307,9
RENDEMENT	2,06%	1,84%	1,77%	1,87%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L'institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de **0,4 M€** en 2021.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICAPRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRICAPRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICAPRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

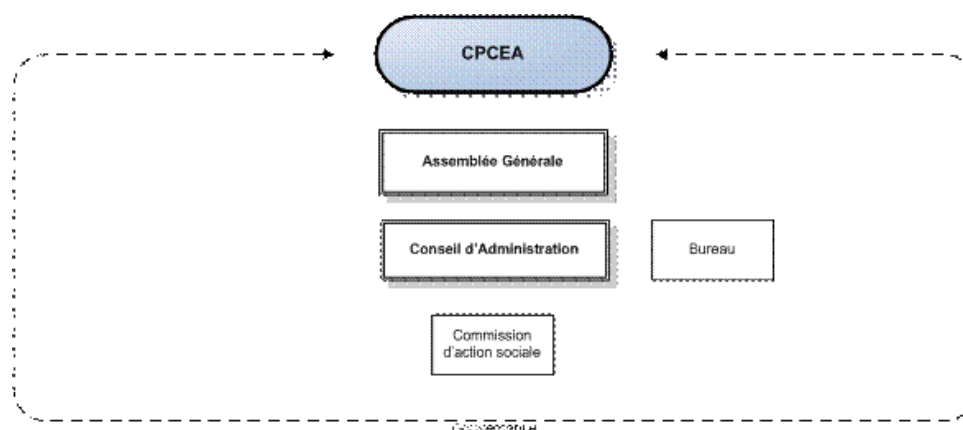
CPCEA est l'Institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017.. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de la CPCEA

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC
	3 FGA-CFDT
	3 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 membres - 5 membres pour le Collège des adhérents - 5 membres pour le Collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Conseil d'administration – 6 du Collège des adhérents - 6 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers de la gestion des risques.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué actuariat technique et prospectif. La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur délégué juridique et contentieux.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2021.

De plus, il est noté le transfert des activités de retraite supplémentaire de l'Institution de prévoyance CPCEA vers le FRPS CPCEA RS, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini. La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs son nécessaire.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

La Convention de groupement de moyens de fait établie entre la CPCEA, la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et le GIE AGRICA GESTION et conclue le 20 décembre 2021 doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de l'année 2022 pour les trois parties.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'audit et des risques assiste le Conseil d'administration dans son rôle de supervision. La Direction générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur général et le Directeur général délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers ; le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le comité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

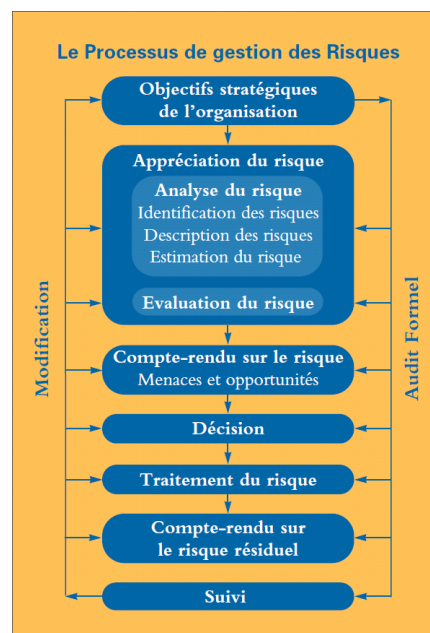
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2^{ème} trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4^{ème} trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1^{er} semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'Institution et ses membres suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.

→ Contribution à la gestion des risques :

- dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
- dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- La gestion des prestations complémentaires santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Un mandat de gestion actions,
- Un mandat de gestion obligataire,
- Un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Par ailleurs, la pandémie COVID-19 a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

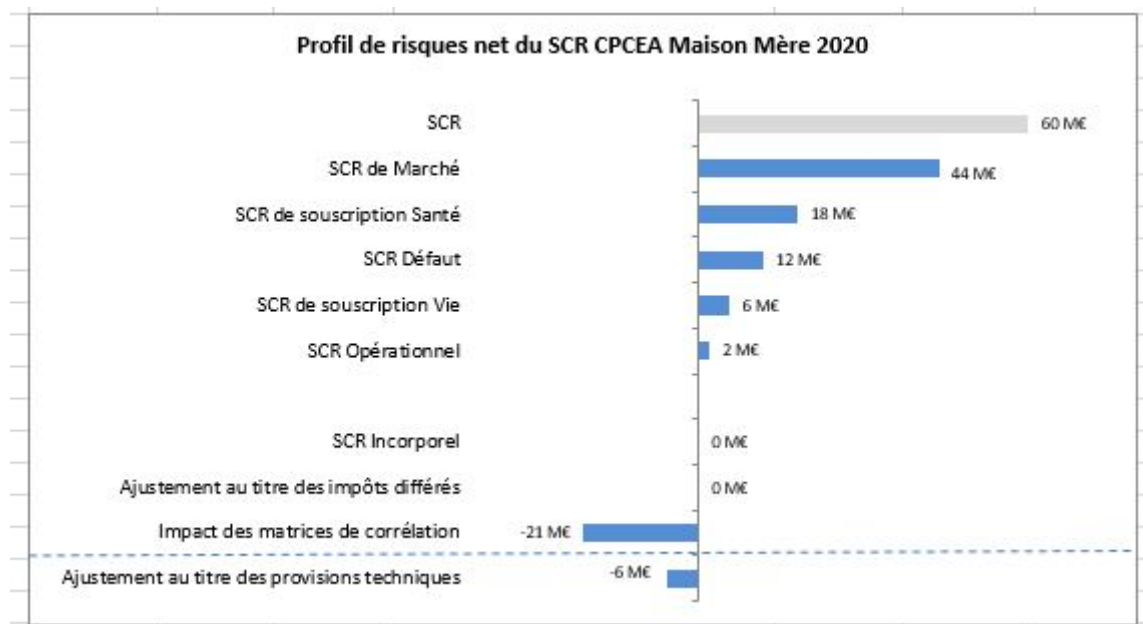
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2021 dont le rapport a été soumis en décembre 2021 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit et des risques.

L'Institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, la qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, la Directive de Distribution des Assurances et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients, entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyen ;
- le risque de dérive de la sinistralité ;
- le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -21 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -6 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année encore, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

Les enjeux environnementaux impactent les différents acteurs économiques ainsi que le système financier. Les conséquences et les impacts de ces phénomènes seront de plus en plus prégnants dans les modèles en accord avec la profession et les régulateurs. AGRICA a déjà investi dans une politique ISR.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'Institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'Institution est portée principalement par deux accords de branche la CCN52 et l'accord des cadres du Paysage. Le secteur est de plus en plus concurrencé et nécessite plus de proactivité.

→ Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 86 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de dérive de la sinistralité.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'Institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ont souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un en excédent de sinistre en cas de capitaux élevés et l'autre en cas de catastrophe avec au moins 3 décès simultanés. En matière d'atténuation de risque, AGRI PRÉVOYANCE a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit et des risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 58 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2021 est de 2,70 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

- **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

- **Sous-traitance**

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Domages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Par ailleurs, la pandémie COVID-19 a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 93 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. Des développements sont en cours de réalisation pour traiter le stock de dossier en déshérence ainsi que les prestations à régler, conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ses sujets et des plans d'actions sont en cours.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'action est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

→ **La gestion des risques juridiques et conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86%.

C.8 Autres risques importants

L'institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquelles nous avons de nouveau fait face en 2021, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2021.

C.9 Autres informations

Aucune information complémentaire.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2021

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

La plupart des données macroéconomiques mondiales ont en effet validé le scénario d'une reprise forte de la croissance dans un contexte de réouverture progressive des économies sur le premier semestre.

Cette reprise rapide de l'économie trouve aussi sa source dans les plans de relance successifs des gouvernements et les politiques monétaires ultra accommodantes des banques centrales (plan de 1 900 milliards de dollars aux États-Unis en mars par exemple).

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Le pronostic d'une inflation durable ou simplement transitoire fut l'une des grandes questions de 2021 pour les marchés. Vers la fin de l'année les discours des banques centrales annonçaient de plus en plus un changement de politique monétaire et les marchés ont commencé à anticiper des hausses de taux, notamment aux États-Unis. Les taux longs restent toutefois bas dans l'absolu. Le 10 ans état français termine par exemple l'année avec un rendement de 0,19% contre -0,34% en fin d'année 2020.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

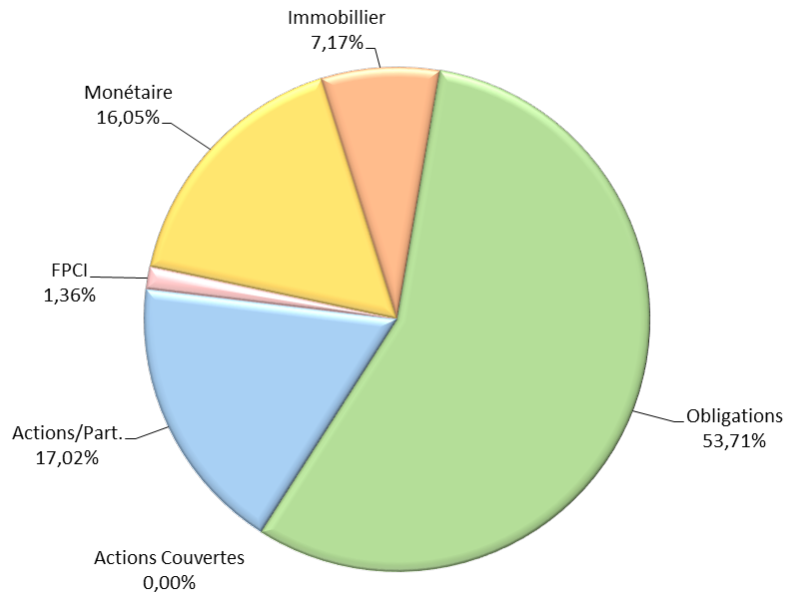
Répartition au 31/12/2021 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	36 556 176,69	10,00%
Obligations d'entreprises	71 131 088,79	19,46%
Actions	167 350 537,70	45,79%
Dont actions non cotées	0,00	0,00%
Dont SCI	15 175 006,01	4,15%
Dont participations (hors SCI)	152 175 531,69	41,63%
Fonds d'investissement	72 874 390,18	19,94%
Dont OPC Mixtes	21 785 951,12	5,96%
Dont OPC Actions	29 262 087,06	8,01%
Dont OPC Obligataires	3 162 015,87	0,87%
Dont FPCI	3 046 731,13	0,83%
Dont OPC Monétaires	15 617 605,00	4,27%
Trésorerie et Dépôts	17 312 093,70	4,74%
Prêts	262 244,18	0,07%
Immobilisations corporelles	12 701,40	0,00%
Total Actif	365 499 232,64	100,00%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 365 M€ fin 2021 contre 1 809 M€ auparavant.

La dépréciation de 1 444 M€ s'explique par le transfert d'une grande partie des actifs vers le FRPS nouvellement créé.

CPCEA Prévoyance au 31/12/2021

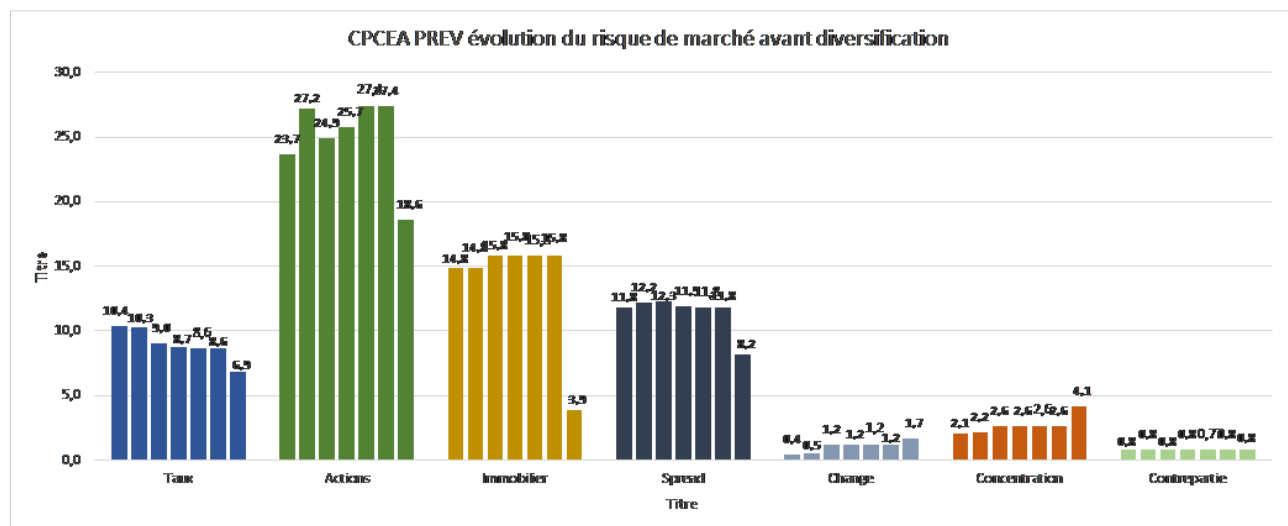


Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 108 M€.

L'immobilier représente 15 M€ (SCI, prêts et immobilisations corporelles) et les participations 152 M€ (hors SCI).

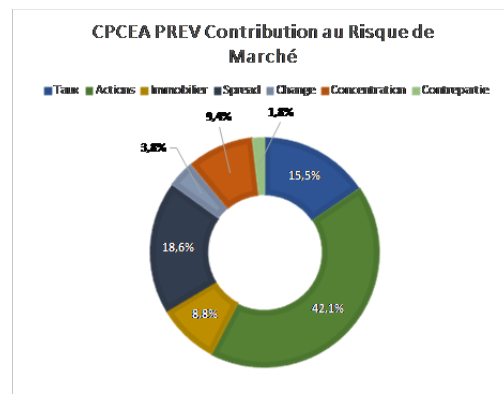
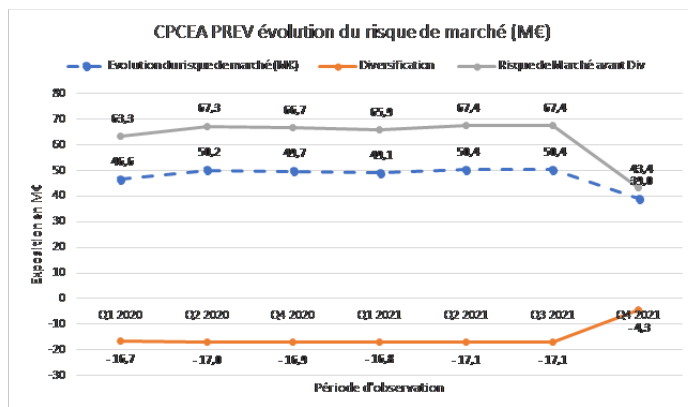
Les fonds communs de placements constitués à 40% d'OPCVM actions s'élèvent à 73 M€.

Les liquidités atteignent 17 M€.



*Hors participation

*CPCEA PREV apport au FRPS au Q4 2021



Le graphe ci-dessus présente l'évolution du risque de marché : pour CPCEA Prévoyance hors Retraite supplémentaire jusqu'au troisième trimestre 2021 et pour CPCEA Prévoyance hors participation au FRPS au 31/12/2021.

Le niveau de risque de marché du portefeuille d'investissements a diminué de 10,7 M€ par rapport à 2020 à 39 M€ :

- Le risque actions est en baisse 6,3M€ en raison de l'apport au FRPS
- Le risque de spread est en baisse de 4,1M€ en raison de l'apport au FRPS des actifs obligataires.
- La composante immobilière est en baisse de 11,9M€ en raison du transfert d'immeuble de la Prévoyance vers le FRPS
- Les composantes change et concentration sont marginales dans la structure du risque

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
 - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
 - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
 - Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles
- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »
- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :
 - Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
 - Devise
 - Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destiné à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2021

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2021 :

Actif général - Prévoyance - en M€	IDA+/IDP au 01/01/2021	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2021
Différences temporaires	1,4	6,1	7,5
Écarts de réévaluation fiscale	5,6	0,0	5,6
Déficits fiscaux reportables	0,0	13,8	13,8
Retraitements S2	-2,1	-15,0	-17,0
TOTAL avant recouvrement	4,9	4,9	9,8
TOTAL après recouvrement	0	-0	0

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2) La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par Agrica en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- Lorsque le bilan prudentiel présente, une situation d'IDA net nul, l'ajustement par les impôts différés est nul
- Lorsque le bilan prudentiel présente une situation d'IDP net, l'ajustement par les impôts différés est limité au montant d'impôts différés passifs du bilan prudentiel

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

→ Vie :

- 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
- 32 - Autre assurance vie ;
- 36 - Réassurance Vie ;

→ Santé similaire à la vie :

- 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;

→ Santé non similaire à la vie :

- 1 - Frais médicaux ;
- 2 - Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2021.

VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	1465,0	27,2	-1437,8
Meilleure Estimation	1401,5	26,3	-1375,2
Marge de Risque	63,5	0,9	-62,6

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	17,6	18,1	+0,5
Meilleurs Estimation	16,9	17,5	+0,6
Marge de Risque	0,7	0,6	-0,1

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	60,8	60,9	+0,1
Meilleure Estimation	58,4	58,9	0,4
Marge de Risque	2,4	2,0	-0,4

TOTAL

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	1543,4	106,1	-1437,3
Meilleure Estimation	1476,8	102,6	1374,2
Marge de Risque	66,5	3,4	-63,1

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à 106,1 M€ au 31/12/2021, soit une baisse de -93,1% par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 57% en santé non similaire à la vie;
- 26% en vie;
- 17% en santé similaire à la vie.

En Vie, les provisions techniques baissent fortement en 2021 (-1437,8 M€), cette baisse est liée au transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS.

En santé-prévoyance (sans tenir compte des engagements RS en 2020), les provisions techniques augmentent sur l'ensemble des lignes d'activités en lien avec les dotations de PE/PPB (+6,7 M€). Cette évolution est en partie compensée par la baisse du BEL de sinistres passés (-2,7 M€ qui résulte d'une moindre sinistralité relativement à une année 2020 exceptionnelle), la baisse du BEL de primes (-1,4 M€ qui s'explique par l'amélioration des S/P) et la baisse du BEL de frais (-1,4 M€).

La marge de risque baisse de -63,1 M€ passant de 66,5 M€ en 2020 à 3,4 M€ en 2021 suite à la baisse du SCR induit par la création du FRPS.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2021, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2022 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2021.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. La meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2020. Il est basé sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2020. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la ventilation des provisions sociales selon les lignes d'activités prudentielles :

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PPB)	2020 (**)	2021	Évolution
Sous total Vie	25,8	25,6	-0,2
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	23,6	23,6	0,0
32 Autre assurance vie	2,2	2,0	-0,2
Sous total Santé similaire à la vie	17,1	16,7	-0,4
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	17,1	16,7	-0,4
Sous total Santé non similaire à la vie	69,0	73,8	+4,8
1 Frais médicaux	35,6	33,8	-1,8
2 Perte de revenus	33,4	40,0	+6,7
TOTAL Général CPCEA	112,0	116,0	+4,0

(*) Provision comptable au titre de la taxe Covid 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

(**) Hors provisions de retraite supplémentaire transférées au FRPS CPCEA Retraite Supplémentaire.

Au global, les provisions sociales de l'institution s'élèvent au 31/12/[[année n]] à 116,0 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 4,0 M€, soit +3,6%. Cette évolution s'explique majoritairement par la hausse des provisions Santé non similaire à la vie, induite par la variation de PPB/PE.

La répartition des provisions Prévoyance/Santé par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 22% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 14% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 64% des provisions totales.

Les variations des provisions techniques sont portées :

- Par les capitaux décès (-1,3 M€). La baisse des provisions en décès est inhérente à la baisse du coût moyen induite par l'évolution des garanties CCN 52 (avenant 51) et à la baisse des frais de gestion.
- La ligne de métier 1 diminue de -1,8 M€ en lien avec la baisse de la PRC (-0,8 M€ portée par le Groupe Fermé), des provisions santé (-1,0 M€) mais aussi de la PPB (-0,5 M€). Cette évolution est en partie compensée par la hausse de la provision pour exonération santé (+0,5 M€).
- Le lob 2 augmente de +6,7 M€ suite à l'augmentation du solde de PPB/PE retenu au 31/12/2021 (+5,3 M€) et à une hausse de l'invalidité en attente (+1,5 M€) inhérente aux caractéristiques des encours (évolution du montant moyen et du coefficient de provisionnement) et la hausse des effectifs provisionnés.

Au final, la somme de ces variations conduit à une évolution de +4,0 M€ (+3,6%) par rapport à l'arrêté du 31/12/2020.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2020.

L'évaluation des engagements du régime est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les engagements relatifs aux frais de placements ;
- Les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2021 (effectifs, résiliations, etc.). Certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires et contractualisations réalisées fin 2021.

Les frais en coût complet sont modélisés en pourcentage des cotisations et/ou des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2021 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Jeux de Scénarios Economiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2021. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La baisse moyenne des taux sans risque par rapport à 2020 est de l'ordre de 0,44% sur un horizon de 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations (garantie prévoyance et retraite supplémentaire). Pour les calculs au 31/12/2021, l'inflation projetée est plus basse d'environ 0,3%. A l'horizon 60 ans, l'inflation long terme tend vers 2,1%.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible, atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, est égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2022 :

- Chiffre d'affaires, diminué des affaires nouvelles et des versements individuels facultatifs, et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé où le montant de la prime considérée pour le calcul est le chiffre d'affaires net de chargements contractuels.

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2020 relatives à l'année d'assurance 2021, ces hypothèses induisent globalement une légère baisse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

Globalement les taux de frais retenus en prévoyance sont en hausse sur les prestations, tandis qu'ils sont en baisse sur les cotisations.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2020:

Ligne d'activité	2020	2021	Écart en M€
1 – Frais médicaux	26,7	23,5	-3,2
2 – Perte de revenus	31,7	35,4	+3,7
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	34,8	23,5	-11,3
<i>dont 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices (prev/santé)</i>	23,3	23,5	+0,2
32 – Autre assurance vie	2,0	2,0	0,0
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,9	17,5	+0,6
36 – Réassurance Vie	0,7	0,8	+0,1
TOTAL	113,0	102,6	-10,4

Les provisions en meilleure estimation de l'Institution s'évaluent à 102,6 M€ au 31/12/2021, en baisse de -10,4 M€ (-9,2 %) par rapport au 31/12/2020. Cette évolution est portée par la Lob 30, impactée par la création du FRPS CPCEA induisant le transfert de l'activité retraite y compris les frais de gestion portés par l'actif général.

Hors effet lié à la meilleure estimation de frais liés au canton retraite, l'actif général est en hausse de +1,2 M€ pour atteindre 102,6 M€. Cette évolution résulte de la dotation de PE/PPB sur le Lob 2, en partie compensée par une baisse des frais et des hypothèses de S/P moins dégradées dans le cadre de la frontière des contrats.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent 80% de la meilleure estimation. Les Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé pèse 17% tandis que les autres lignes d'activité (32 et 36) pèsent moins de 3,0% du portefeuille.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau ci-dessous explique le passage des provisions sociales à la meilleure estimation au 31/12/2021.

Variations	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	En M€
Provisions techniques en norme sociale	25,5	16,7	73,8	116,0
Meilleure estimation	26,3	17,5	58,9	102,6

Le montant total des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2021 est de 102,6 M€, en baisse de -13,4 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Le principal facteur expliquant cette baisse est l'exclusion de la PRC (-15,3 M€) dans la meilleure estimation car l'étude de la frontière des contrats a montré que la CPCEA ne détient pas d'engagement viager au titre de la loi Evin.

Les prestations discrétionnaires futures (+7,3 M€, en lien avec les hypothèses d'inflation) ainsi que les provisions pour primes futures (+3,1 M€ induit par des hypothèses de S/P dégradés en particulier sur la santé NSLT) atténuent l'écart entre les provisions en norme sociale et la meilleure estimation.

L'actualisation (-2,7 M€), les frais (-1,5 M€) et les prestations garanties (-4,2 M€) contribuent à accroître l'écart entre la meilleure estimation et les provisions techniques en norme sociale.

D.2.c Marge de Risque

Le tableau ci-dessous présente la variation de la marge de risque relative aux garanties prévoyance-santé :

En M€	2020	2021	Écart
Marge de risque Actif général	4,6	3,4	-1,2

La marge de risque baisse de -1,2 M€ sur l'exercice et s'établit à **3, 4 M€**.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêts sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité.

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, les fonds propres et les ratios de couverture :

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	106,1	104,6	-1,5
Fonds propres de base	282,4	283,9	+1,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	282,4	283,9	+1,5
Capital de solvabilité requis	58,5	59,0	0,5
Taux de couverture du SCR	4,83	4,82	-0,01
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	282,4	283,9	1,5
Minimum de capital requis	14,6	14,7	0,1
Taux de couverture du MCR	19,31	19,26	-0,05

L'impact de la prise en compte de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de l'institution (-0,01 point).

L'institution reste solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.a Fonds propres de base

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2021	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2021
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserves	209,5	5,5		215,0
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2			0,2
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			7,1
Report à nouveau	1,2			1,2
Résultat de l'exercice	5,5	-5,5	-7,5	-7,5
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	81,8		-15,8	66,0
Sous-total Réserve de réconciliation	305,3		-23,3	282,0
Ajustements IDA+/IDP -	0,0			0,0
Fonds propres restreints	0,0			0,0
TOTAL	305,7		-23,3	282,4

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

Avec la création du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE, dont la demande d'agrément a été accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le 19 décembre 2021, la CPCEA a apporté non seulement son activité de retraite supplémentaire, mais également une partie de son actif général à hauteur de 126,3 M€.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2021 un total de **282,4 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **282,0 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **216,0 M€** et des ajustements de **66,0 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Pas d'Impôts différés au 31/12/2021.**

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont classés en TIER :

- **-TIER 1 : 282,4 M€**
- **-TIER 2 : 0,0**
- **-TIER 3 : 0,0**

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CPCEA enregistrent un total de 282,4 M€ fin 2021 en baisse de 23,3 M€, soit -7,6% par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2021, les fonds propres de base de l'institution diminuent de 7,5 M€ du fait du résultat social déficitaire de l'exercice.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une diminution des fonds propres de 15,8 M€ avec une contribution négative des placements à l'actif net de 250,8 M€ et une contribution positive des provisions à l'actif net de 235,0 M€. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée reste inchangée.

Les placements enregistrent une diminution de 81,7% des retraitements en valeurs de marché de -250,8 M€ d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier avec des retraitements de -86,8 M€, les actions pour -10,4 M€, les obligations pour -114,2 et les OPCVM avec des retraitements pour -39,4 M€. Ces variations résultent des opérations d'apports d'actifs dans le cadre de la création du FRPS.

Les provisions affichent une diminution significative des retraitements en valeurs prudentielles de 235,0 M€ d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent des provisions vie en meilleure estimation et de la marge de risque vie soit une variation totale de 230,2 M€ (principalement imputable à l'activité de retraite supplémentaire Branche 26).

AJUSTEMENTS LIÉS AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2021	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2021
Immobilier & Participations	121,5	-86,8	34,7
Actions	10,4	-10,4	0,0
Obligations	121,3	-114,2	7,1
OPCVM	53,6	-39,4	14,2
Placements	306,8	-250,8	56,0
Provisions non vie	10,6	+4,4	15,0
Marge de risque provisions non vie	-2,4	+0,4	-2,0
Provisions vie	-169,0	+167,5	-1,5
Marge de risque provisions vie	-64,2	+62,7	-1,5
Provisions	-225,0	+235,0	10,0
TOTAL	81,8	-15,8	66,0

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2021, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2021-2025 laissent envisager dans le scénario stratégique, des résultats sociaux fluctuant entre -8,7 M€ et -0,4 M€ et qui devraient participer à une dégradation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA sont intégralement disponibles pour un montant de 282,4 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2020 ET 2021

En M€	2020	2021	Écart en M€
SCR Canton Retraite	118,2	0	-118,2
SCR Actif général	60,3	58,5	-1,8
Capital de solvabilité requis	178,4	58,5	-119,9

L'évolution du capital de solvabilité requis est marquée par le transfert des engagements Branche 26 et d'une quote-part des fonds propres vers le fonds de retraite professionnel supplémentaire CPCEA RS suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021.

Le **SCR de l'institution** s'établit à 58,5 M€ en 2021 en baisse de -199,9 M€ sur l'exercice, qui correspond uniquement au SCR de l'actif général, celui-ci était de l'ordre de 56,6 M€ au 01/01/2021 (après transfert vers le FRPS).

E.2.b Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

En M€	2020	2021	Écart en M€
Risque de contrepartie	11,8	13,6	1,8
Risque de marché	49,0	57,4	8,4
Risque de souscription en Vie	7,7	5,6	-2,1
Risque de souscription en Santé	18,9	19,8	0,9
Impact des matrices de corrélation	-23,1	-23,9	-0,8
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	64,2	72,4	8,2
Risque opérationnel	2,0	2,1	0,1
Ajustement au titre des provisions techniques	-5,9	-16,0	-10,1
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	60,3	58,5	-1,8

Le SCR de l'actif général ressort à 58,5 M€ en 2021 en baisse de 1,8 M€. Le SCR de l'actif général est principalement composé du SCR de marché (+8,4 M€) et du SCR de souscription en santé (+0,9 M€).

L'augmentation du SCR de marché est principalement portée par la hausse du SCR action dont l'assiette évolue avec l'intégration de la valorisation du titre de participation dans le FPRS CPCEA RS.

La baisse du capital de solvabilité requis s'explique principalement par un ajustement au titre des provisions techniques plus important. De plus, en l'absence d'impôt différé, aucune absorption de pertes n'est prise en compte en 2021.

E.2.c Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

En M€	2020	2021	Écart en M€
MCR combiné	45,1	14,6	-30,5
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	45,1	14,6	-30,5

Le MCR déterminé en 2021 correspond aux MCR linéaires évalués à 12,2 M€ en baisse de -32,9 M€. Cette baisse est principalement expliquée par le transfert du Canton retraite (-32,7 M€) au FRPS CPCEA RS.

A noter que le MCR n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En M€	2020	2021	Écart
Fonds propres de base	305,7	282,4	-23,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	305,7	282,4	-24,4
SCR	178,4	58,5	-120
Taux de couverture du SCR	1,2	4,8	3,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	305,7	282,4	-23,4

En M€	2020	2021	Écart
MCR	45,1	14,6	-30,5
Taux de couverture du MCR	6,8	19,3	12,5

L'institution couvre au 31/12/2021 le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

Le taux de couverture du SCR augmente de +311 points en 2021, pour atteindre 4,8.

La hausse du taux de couverture est expliquée par une baisse significative du SCR, conjuguée à une baisse modérée des fonds propres à la suite au transfert du canton Branche 26 dans le cadre de la création du FRPS.

Les conclusions du rapport ORSA 2020 ne font pas apparaître de risque significatif de non couverture des SCR et MCR à horizon 2024.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS

CPCEA - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	351208344,95	295262682,31
Property (other than for own use)	R0080	12701,40	12701,40
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	167350537,70	132688692,04
Equities	R0100		
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	107687265,48	100598954,49
Government Bonds	R0140	36556176,69	33392911,80
Corporate Bonds	R0150	71131088,79	67206042,69
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	72874390,18	58678884,19
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	3021206,01	3021206,01
Other investments	R0210	262244,18	262244,18
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	32812782,14	32812782,14
Reinsurance receivables	R0370	102177,00	102177,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	30917443,74	30917443,74
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	14290887,69	14290887,69
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	429331635,52	373402972,88
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	60863652,66	73856299,79
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	60863652,66	73856299,79
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	58886475,03	
Risk margin	R0590	1977177,63	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	45228424,69	42257564,69
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	18073793,38	16666714,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	17486659,69	
Risk margin	R0640	587133,69	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	27154631,31	25590850,69
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	26272503,33	
Risk margin	R0680	882127,98	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	247085,93	247085,93
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	6380302,54	6380302,54
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	8387320,58	8387320,58
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	25856839,26	25856839,26
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	146963625,66	156985412,79
Excess of assets over liabilities	R1000	282368009,86	216417560,09

CPCEA - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	46540997,92						
Claims incurred	R0030	44941284,46						
Commissions	R0040	2243572,48						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	9195228,94						
Claims incurred	R0030	8903905,74						
Commissions	R0040	445093,31						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	--

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	4336428,22						
Claims incurred	R0030	2477999,35						
Commissions	R0040	154443,56						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	32 - Other life insurance
------------------	-------	---------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1194720,56						
Claims incurred	R0030	241869,41						
Commissions	R0040	35214,20						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations
------------------	-------	--

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	5120042,09						
Claims incurred	R0030	3213321,51						
Commissions	R0040	246093,87						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1069748,00						
Claims incurred	R0030	1069212,00						
Commissions	R0040							

S.05.01.01
Premiums, claims and expenses by line of business

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)

S.05.01.01.02
Life

[illegible]

[illegible]

[illegible]

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	20010	
Currency	20040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates
(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

Accident year / Underwriting year
1997 / 1998
1998 / 1999
1999 / 2000
2000 / 2001
2001 / 2002
2002 / 2003
2003 / 2004
2004 / 2005
2005 / 2006
2006 / 2007
2007 / 2008
2008 / 2009
2009 / 2010
2010 / 2011
2011 / 2012
2012 / 2013
2013 / 2014
2014 / 2015
2015 / 2016
2016 / 2017
2017 / 2018
2018 / 2019
2019 / 2020
2020 / 2021
2021 / 2022
2022 / 2023
2023 / 2024
2024 / 2025
2025 / 2026
2026 / 2027
2027 / 2028
2028 / 2029
2029 / 2030
2030 / 2031
2031 / 2032
2032 / 2033
2033 / 2034
2034 / 2035
2035 / 2036
2036 / 2037
2037 / 2038
2038 / 2039
2039 / 2040
2040 / 2041
2041 / 2042
2042 / 2043
2043 / 2044
2044 / 2045
2045 / 2046
2046 / 2047
2047 / 2048
2048 / 2049
2049 / 2050
2050 / 2051
2051 / 2052
2052 / 2053
2053 / 2054
2054 / 2055
2055 / 2056
2056 / 2057
2057 / 2058
2058 / 2059
2059 / 2060
2060 / 2061
2061 / 2062
2062 / 2063
2063 / 2064
2064 / 2065
2065 / 2066
2066 / 2067
2067 / 2068
2068 / 2069
2069 / 2070
2070 / 2071
2071 / 2072
2072 / 2073
2073 / 2074
2074 / 2075
2075 / 2076
2076 / 2077
2077 / 2078
2078 / 2079
2079 / 2080
2080 / 2081
2081 / 2082
2082 / 2083
2083 / 2084
2084 / 2085
2085 / 2086
2086 / 2087
2087 / 2088
2088 / 2089
2089 / 2090
2090 / 2091
2091 / 2092
2092 / 2093
2093 / 2094
2094 / 2095
2095 / 2096
2096 / 2097
2097 / 2098
2098 / 2099
2099 / 2100

Gross Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.03

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

5.19.01.01.05

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)[illegible]

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

[illegible]Net Claims Paid (non-cumulative)

	2017	2016
Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions	\$1,000,000	\$1,000,000

[illegible]Net RBNS Claims

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accounting year / Exercice : 2020
Currency : USD
Unit of Reporting : USD
Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency

		5.19.01.01.01																5.19.01.01.02	
		Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provi	00100																		
Re-14	00110																		
Re-13	00120																		
Re-12	00130																		
Re-11	00140																		
Re-10	00150																		
Re-9	00160																		
Re-8	00170																		
Re-7	00180																		
Re-6	00190																		
Re-5	00200																		
Re-4	00210																		
Re-3	00220																		
Re-2	00230																		
Re-1	00240																		
Re	00250																		
Total	00260																		

Gross undiscouted Best Estimate Claims Provisions

		5.19.01.01.03																5.19.01.01.04	
		Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provi	00300																		
Re-14	00310																		
Re-13	00320																		
Re-12	00330																		
Re-11	00340																		
Re-10	00350																		
Re-9	00360																		
Re-8	00370																		
Re-7	00380																		
Re-6	00390																		
Re-5	00400																		
Re-4	00410																		
Re-3	00420																		
Re-2	00430																		
Re-1	00440																		
Re	00450																		
Total	00460																		

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

		5.19.01.01.05																5.19.01.01.06	
		Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provi	00500																		
Re-14	00510																		
Re-13	00520																		
Re-12	00530																		
Re-11	00540																		
Re-10	00550																		
Re-9	00560																		
Re-8	00570																		
Re-7	00580																		
Re-6	00590																		
Re-5	00600																		
Re-4	00610																		
Re-3	00620																		
Re-2	00630																		
Re-1	00640																		
Re	00650																		
Total	00660																		

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

		5.19.01.01.07																5.19.01.01.08	
		Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provi	00700																		
Re-14	00710																		
Re-13	00720																		
Re-12	00730																		
Re-11	00740																		
Re-10	00750																		
Re-9	00760																		
Re-8	00770																		
Re-7	00780																		
Re-6	00790																		
Re-5	00800																		
Re-4	00810																		
Re-3	00820																		
Re-2	00830																		
Re-1	00840																		
Re	00850																		
Total	00860																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

		5.19.01.01.09																5.19.01.01.10	
		Development year (calendar amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provi	00900																		
Re-14	00910																		
Re-13	00920																		
Re-12	00930																		
Re-11	00940																		
Re-10	00950																		
Re-9	00960																		
Re-8	00970																		
Re-7	00980																		
Re-6	00990																		
Re-5	01000																		
Re-4	01010																		
Re-3	01020																		
Re-2	01030																		
Re-1	01040																		
Re	01050																		
Total	01060																		

Reinsurance RBNS Claims

		5.19.01.01.11
--	--	---------------

Accident year / Underwriting year	20020
-----------------------------------	-------

Gross Claims Paid (non-cumulative)

\$19.01.01.03

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

S.19.01

S-19.01.01.6

Indiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

\$19.01.01.09

[illegible]

Reinsurance RBNS Claims

[illegible]

Net Claims Paid (noncumulative)

[illegible]

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Net RBNS Claims

Timeline of the 2019-2020 season showing the progression of the COVID-19 pandemic. The timeline starts with 'First case' in early January, followed by 'First deaths' in mid-February. A significant peak in 'Daily new cases' is shown in late March, reaching nearly 100,000 cases. This is followed by a period of decline and then a second, smaller peak in late May. The timeline ends with 'End of season' in early June.

Non-life Insurance Claims Information

Accident year (AY)	2020
Currently reported year	2020
Currency	30000
Unit of business	1 - 1 and 13 Medical expense insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.01																	5.19.01.01.02		
Development year (calendar amount)																	Current year, sum of years (cumulative)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	16	16 Current year	Sum of years (cumulative)
	C0000	C0001	C0002	C0003	C0004	C0005	C0006	C0007	C0008	C0009	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Year	90100																		0.00
0-4	90110																		0.00
5-9	90120																		0.00
10-14	90130																		0.00
15-19	90140																		0.00
20-24	90150																		0.00
25-29	90160																		0.00
30-34	90170																		0.00
35-39	90180																		0.00
40-44	90190																		0.00
45-49	90200																		0.00
50-54	90210																		0.00
55-59	90220																		0.00
60-64	90230																		0.00
65-69	90240																		0.00
70-74	90250																		0.00
75-79	90260																		0.00
80-84	90270																		0.00
85-89	90280																		0.00
90-94	90290																		0.00
95-99	90300																		0.00
100-104	90310																		0.00
105-109	90320																		0.00
110-114	90330																		0.00
115-119	90340																		0.00
120-124	90350																		0.00
125-129	90360																		0.00
130-134	90370																		0.00
135-139	90380																		0.00
140-144	90390																		0.00
145-149	90400																		0.00
150-154	90410																		0.00
155-159	90420																		0.00
160-164	90430																		0.00
165-169	90440																		0.00
170-174	90450																		0.00
175-179	90460																		0.00
180-184	90470																		0.00
185-189	90480																		0.00
190-194	90490																		0.00
195-199	90500																		0.00
200-204	90510																		0.00
205-209	90520																		0.00
210-214	90530																		0.00
215-219	90540																		0.00
220-224	90550																		0.00
225-229	90560																		0.00
230-234	90570																		0.00
235-239	90580																		0.00
240-244	90590																		0.00
245-249	90600																		0.00
250-254	90610																		0.00
255-259	90620																		0.00
260-264	90630																		0.00
265-269	90640																		0.00
270-274	90650																		0.00
275-279	90660																		0.00
280-284	90670																		0.00
285-289	90680																		0.00
290-294	90690																		0.00
295-299	90700																		0.00
300-304	90710																		0.00
305-309	90720																		0.00
310-314	90730																		0.00
315-319	90740																		0.00
320-324	90750																		0.00
325-329	90760																		0.00
330-334	90770																		0.00
335-339	90780																		0.00
340-344	90790																		0.00
345-349	90800																		0.00
350-354	90810																		0.00
355-359	90820																		0.00
360-364	90830																		0.00
365-369	90840																		0.00
370-374	90850																		0.00
375-379	90860																		0.00
380-384	90870																		0.00
385-389	90880																		0.00
390-394	90890																		0.00
395-399	90900																		0.00
400-404	90910																		0.00
405-409	90920																		0.00
410-414	90930																		0.00
415-419	90940																		0.00
420-424	90950																		0.00
425-429	90960																		

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Reporting year	2020
Currency	EUR/NA
Line of business	Income protection insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.01																	S.19.01.01.02	
Development year (ultimate amount)																	Current year, sum of years (cumulative)	
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 > +	In Current year	Sum of years (cumulative)	
C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	C0010	
Total	90000	90000															0.00	
S.19	90000	90000															0.00	
S.19.1	90000	90000															0.00	
S.19.2	90000	90000															0.00	
S.19.3	90000	90000															0.00	
S.19.4	90000	90000															0.00	
S.19.5	90000	90000															0.00	
S.19.6	90000	90000															0.00	
S.19.7	90000	90000															0.00	
S.19.8	90000	90000															0.00	
S.19.9	90000	90000															0.00	
S.19.10	90000	90000															0.00	
S.19.11	90000	90000															0.00	
S.19.12	90000	90000															0.00	
S.19.13	90000	90000															0.00	
S.19.14	90000	90000															0.00	
S.19.15	90000	90000															0.00	
S.19.16	90000	90000															0.00	
S.19.17	90000	90000															0.00	
S.19.18	90000	90000															0.00	
S.19.19	90000	90000															0.00	
S.19.20	90000	90000															0.00	
S.19.21	90000	90000															0.00	
S.19.22	90000	90000															0.00	
S.19.23	90000	90000															0.00	
S.19.24	90000	90000															0.00	
S.19.25	90000	90000															0.00	
S.19.26	90000	90000															0.00	
S.19.27	90000	90000															0.00	
S.19.28	90000	90000															0.00	
S.19.29	90000	90000															0.00	
S.19.30	90000	90000															0.00	
S.19.31	90000	90000															0.00	
S.19.32	90000	90000															0.00	
S.19.33	90000	90000															0.00	
S.19.34	90000	90000															0.00	
S.19.35	90000	90000															0.00	
S.19.36	90000	90000															0.00	
S.19.37	90000	90000															0.00	
S.19.38	90000	90000															0.00	
S.19.39	90000	90000															0.00	
S.19.40	90000	90000															0.00	
S.19.41	90000	90000															0.00	
S.19.42	90000	90000															0.00	
S.19.43	90000	90000															0.00	
S.19.44	90000	90000															0.00	
S.19.45	90000	90000															0.00	
S.19.46	90000	90000															0.00	
S.19.47	90000	90000															0.00	
S.19.48	90000	90000															0.00	
S.19.49	90000	90000															0.00	
S.19.50	90000	90000															0.00	
S.19.51	90000	90000															0.00	
S.19.52	90000	90000															0.00	
S.19.53	90000	90000															0.00	
S.19.54	90000	90000															0.00	
S.19.55	90000	90000															0.00	
S.19.56	90000	90000															0.00	
S.19.57	90000	90000															0.00	
S.19.58	90000	90000															0.00	
S.19.59	90000	90000															0.00	
S.19.60	90000	90000															0.00	
S.19.61	90000	90000															0.00	
S.19.62	90000	90000															0.00	
S.19.63	90000	90000															0.00	
S.19.64	90000	90000															0.00	
S.19.65	90000	90000															0.00	
S.19.66	90000	90000															0.00	
S.19.67	90000	90000															0.00	
S.19.68	90000	90000															0.00	
S.19.69	90000	90000															0.00	
S.19.70	90000	90000															0.00	
S.19.71	90000	90000															0.00	
S.19.72	90000	90000															0.00	
S.19.73	90000	90000															0.00	
S.19.74	90000	90000															0.00	
S.19.75	90000	90000															0.00	
S.19.76	90000	90000															0.00	
S.19.77	90000	90000															0.00	
S.19.78	90000	90000															0.00	
S.19.79	90000	90000															0.00	
S.19.80	90000	90000															0.00	
S.19.81	90000	90000															0.00	
S.19.82	90000	90000															0.00	
S.19.83	90000	90000															0.00	
S.19.84	90000	90000															0.00	
S.19.85	90000	90000															0.00	
S.19.86	90000	90000															0.00	
S.19.87	90000	90000															0.00	
S.19.88	90000	90000															0.00	
S.19.89	90000	90000															0.00	
S.19.90	90000	90000															0.00	
S.19.91	90000	90000															0.00	
S.19.92	90000	90000															0.00	
S.19.93	90000	90000															0.00	
S.19.94	90000	90000															0.00	
S.19.95	90000	90000															0.00	
S.19.96	90000	90000															0.00	
S.19.97	90000	90000															0.00	
S.19.98	90000	90000															0.00	
S.19.99	90000	90000															0.00	
S.20	90000	90000															0.00	
S.20.1	90000	90000															0.00	
S.20.2	90000	90000															0.00	
S.20.3	90000	90000															0.00	
S.20.4	90000	90000															0.00	
S.20.5	90000	90000															0.00	
S.20.6	90000	90000															0.00	
S.20.7	90000	90000															0.00	
S.20.8	90000	90000															0.00	
S.20.9	90000	90000															0.00	
S.20.10	90000	90000															0.00	
S.20.11	90000	90000															0.00	
S.20.12	90000	90000															0.00	
S.20.13	90000	90000																

S.22.01.01
Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01
Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	106092077,34	106092077,34		106092077,34		106320035,96	227958,63	106320035,96		227958,63
Basic own funds	R0020	282368009,86	282368009,86		282368009,86		282102741,03	-265268,83	282102741,03		-265268,83
Excess of assets over liabilities	R0030	282368009,86	282368009,86		282368009,86		282102741,03	-265268,83	282102741,03		-265268,83
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	282368009,86	282368009,86		282368009,86		282102741,03	-265268,83	282102741,03		-265268,83
Tier 1	R0060	282368009,86	282368009,86		282368009,86		282102741,03	-265268,83	282102741,03		-265268,83
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	58479403,03	58479403,03		58479403,03		58491128,69	11725,65	58491128,69		11725,65
Eligible own funds to meet MCR	R0100	282368009,86	282368009,86		282368009,86		282102741,03	-265268,83	282102741,03		-265268,83
Minimum Capital Requirement	R0110	14619850,76	14619850,76		14619850,76		14622782,17	2931,41	14622782,17		2931,41

S.23.01.01
Own funds

S.23.01.01.01
Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	281986887,32	281986887,32			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	282368009,86	282368009,86	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	282368009,86	282368009,86	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	282368009,86	282368009,86	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	282368009,86	282368009,86	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	282368009,86	282368009,86	0,00		
SCR	R0580	58479403,03				
MCR	R0600	14619850,76				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	482,85%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1931,40%				

S.23.01.01.02
Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	282368009,86
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	281986887,32
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	374917,33
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	2325190,93
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	2700108,26

S.25.01.01
Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01
Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	42811857,951	57374874,735	0,000
Counterparty default risk	R0020	13599168,394	13599168,394	0,000
Life underwriting risk	R0030	1411634,418	5596872,849	0,000
Health underwriting risk	R0040	17744506,738	19770829,295	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-19188192,732	-23921435,953	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	56378974,770	72420309,320	

S.25.01.01.02
Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	2100428,265
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-16041334,550
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	58479403,034
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	58479403,034
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	32223120,249

S.25.01.01.03
Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

S.25.01.01.05
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.25.01.01
Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01
Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02
Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03
Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

S.25.01.01.05
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

5.28.02.01
Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

5.28.02.01.01
MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	9166920,38	

5.28.02.01.02
Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	23501152,99	46860079,97		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	35385322,08	14405473,42		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

5.28.02.01.03
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	367219,85	2639180,33

5.28.02.01.04
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			17276134,30	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			6188006,22	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	17486659,71		2808362,80	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				3232520099,25

5.28.02.01.05
Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	12173320,57
SCR	R0310	58479403,03
MCR cap	R0320	26315731,37
MCR floor	R0330	14619850,76
Combined MCR	R0340	14619850,76
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	14619850,76

5.28.02.01.06
Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	9534140,24	2639180,33
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	45801047,15	12678355,88
Notional MCR cap	R0520	20610471,22	5705260,15
Notional MCR floor	R0530	11450261,79	3169588,97
Notional Combined MCR	R0540	11450261,79	3169588,97
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	11450261,79	3700000,00

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com